

Structure de jeux

26 août 2022

Par courriel

Madame Barbe explique que le MEQ pourrait nous donner 100 000\$ par le biais d'une subvention si nous avons 10 000\$ et que notre projet soit accepté.

La fondation nous préparera la lettre pour la subvention du MEQ pour le 10 000\$ et cela me prend 1 résolution du CÉ.

Suite à une discussion avec le personnel, ils sont d'accord pour 1 belle grosse structure nouvelle.

M. McLellan propose qu'avec la subvention du MEQ (2022-2023) qu'il y ait une nouvelle structure de jeux installée à l'école Le Petit Prince appuyée par Mme Chiasson.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

Résolution : CE-01--08-29

Tarifification

1 septembre 2022

Voici les explications de Mme Barbe concernant la nouvelle tarification:

Cette nouvelle tarification touche tous les élèves fréquentant le service de garde. Les tarifs à approuver sont indiqués en jaune sur la feuille en pièce jointe.

Brièvement, les nouveaux tarifs sont en lien avec un nouveau projet de loi et ils ont été adoptés au conseil d'administration de lundi dernier. L'extrait de la politique est en pièce jointe.

La différence est que maintenant, chaque service de garde aura un tarif différent (quelques sous) selon le nombre d'heures d'ouverture les jours de classes (5h) et le nombre d'heures d'ouverture aux journées pédagogiques (10.00h).

Dans l'optique d'atteindre l'équilibre budgétaire, vous comprendrez qu'il est important que nous chargions le maximum de ce qui est autorisé par le gouvernement. Les frais des élèves réguliers sont à 8,95 \$. (Ce montant a déjà été approuvé par les membres, cette année).

Pour les sporadiques, nous chargeons 4,27 \$ de la période. (Matin, midi, soir)

En sachant que nous ne pouvons charger plus de 8,95 \$ par jour, maintenant, voici les nouveaux coûts par période :

Le matin → 3,25\$ Le midi : → 3,75 \$ Le soir : → 5,75 \$

Pour ce qui est des journées pédagogiques, nous chargeons 12 \$ de frais de base.

Maintenant, nous allons charger $15,30\$ + 1,50\$ = 16,80\$$. Le 15,30\$ est le frais de base et le 1,50\$ est autorisé puisque nous sommes ouverts plus de 10 heures par journée pédagogique.

Bref, la philosophie actuelle est de charger utilisateur-payeur et qu'il n'y est plus de transfert d'argent à l'école qui provient du service de garde (Surplus financier).

Il est proposée par Mme Ciura et appuyé par M. McLellan la nouvelle tarification.

Adopté à l'unanimité le jeudi 1 septembre 2022

Résolution : CE-02-09-01